

Inquiétudes...



Ce 1^{er} mai 2013, les cortèges syndicaux étaient fournis mais dispersés, chacune des cinq confédérations représentatives défilant sous sa propre bannière. Si le mécontentement, lié à un dialogue social jugé insuffisant et à des revendications insatisfaites depuis trop longtemps, marquait cette forte mobilisation, c'est davantage encore l'inquiétude des salariés et, plus largement, celle de la population, qui s'exprimait là. Pas d'agressivité, ni de débordement dans des défilés revendicatifs, déterminés mais dignes, aux slogans exigeants, mais sans démagogie excessive.

La crise est là, au Maroc comme ailleurs, avec son lot de difficultés sociales, d'inégalités, de souffrances même, que la modernisation rapide du pays rend plus douloureuses encore. L'économie ne se porte plus aussi bien et manifeste des signes inquiétants. La récente décision gouvernementale de « geler » 15 milliards de dirhams (1,362 milliard d'€) est perçue comme un mauvais signal qui s'ajoute à des indicateurs qui se dégradent, comme le déficit budgétaire - aggravé par le poids grandissant de la compensation des prix - ou celui du commerce extérieur. La croissance honorable de ces dernières années - tirée par la consommation - ne crée pas assez d'emplois et ne permet pas aux jeunes de s'insérer sur le marché du travail.

Nombreux, trop nombreux, sont ceux qui travaillent sans protection sociale, sans droits réels, à l'instar des travailleurs du secteur informel ou des employés de maison, malgré les réformes sociales engagées ces dix dernières années ; des réformes inachevées, dont les effets ne profitent pas à tous et se font attendre. Pour beaucoup, beaucoup trop, la précarité est la règle et le droit l'exception !

Si le dialogue social n'est pas en panne, les partenaires sociaux -employeurs et syndicats- attendent légitimement du gouvernement une méthode et des actes. La lassitude est grande face à des projets sur la table depuis des années et qui ne débouchent pas : indemnité pour perte d'emploi, droit de grève, statut du travail domestique, couverture sociale des travailleurs indépendants,...

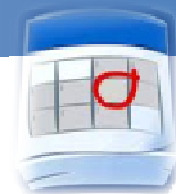
Les décisions -forcément impopulaires- qui devront être prises pour rétablir l'équilibre, en matière de compensation des prix ou de réforme des retraites, accentuent d'autant l'inquiétude. Le gouvernement aura fort à faire pour que cette inquiétude ne devienne pas colère.

Marcel Royez



- ✚ **Population** : 32,597 millions (estimation HCP)
- ✚ **Population active** : 11,549 millions
- ✚ **Chômage** : 9% (HCP)
Jeunes 15/24 ans : 18,1% - Jeunes en milieu urbain : 33,5%
- ✚ **Création nette d'emplois** : 1 000
- ✚ **Espérance de vie** : 74,8 ans (HCP 2010)
Hommes : 73,9 ans ; Femmes : 75,6 ans
- ✚ **Taux de fécondité** : 2,19 enfants par femme (HCP 2010)
- ✚ **Inflation** : 1,3%
- ✚ **Taux de croissance** : 2,4% (HCP)
- ✚ **PIB par habitant** : 2 306 € (FMI 2012)
- ✚ **Travail des enfants (- de 15 ans)** : 123 000 (HCP 2011)
- ✚ **Mariage des mineurs** : 41 098 (Ministère de la justice 2010)
- ✚ **Taux de pauvreté** : 9% (HCP 2007)
- ✚ **Pauvres et vulnérables (Ramed)** : 8,5 millions (26% de la population)
- ✚ **Analphabétisme** : 39,7% (HCP 2010)
- ✚ **Démographie médicale** : (OMS 2012)
Médecins : 6,2 / 10 000 habitants
Infirmiers : 8,9 / 10 000 habitants
- ✚ **Population couverte par l'Assurance maladie obligatoire (AMO)** : 11 521 071
- ✚ **Population couverte par le Ramed** : 2 648 208
- ✚ **Population non couverte en assurance maladie** : 18 427 721 (56,5% de la population)

DATES A RETENIR



- **8 au 11 mai** : Séminaire "**décentralisation et Gouvernance**" - Association internationale des régions francophones (AIRF), à Marrakech <http://www.regions-francophones.com/>
- **16 au 17 mai** : 1^{ère} édition du "**Forum du Jeune Entrepreneur**", à Marrakech <http://www.fjemaroc.ma/>
- **16 au 19 mai** : 6^{ème} Conférence sur les **Migrations internationales et le développement**, au Maroc (Rabat, Ifrane) <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/evenements/conf%C3%A9rence-sur-les-migrations-internationales-et-le-d%C3%A9veloppement-rabat.-16-mai-%E2%80%93-18-19-mai.aspx>
- **21 au 23 mai** : Rencontre régionale BIT "**La lutte contre le travail des enfants** en Afrique : politiques nationales d'intervention, bilans et perspectives", à Rabat
- **27 au 31 mai** : Assemblées annuelles 2013 du groupe de la **Banque africaine de développement** "la transformation structurelle de l'Afrique", à Marrakech <http://www.afdb.org/fr/annual-meetings/>
- **30 mai au 1^{er} juin** : 14^{ème} édition du **Forum pharmaceutique** international, à Marrakech <http://fpimaroc2013.com/>
- **6 juin** : Cinquantenaire de l'**Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)** au Maroc
- **9 au 14 juin** : 7^{ème} édition du Congrès international de **l'éducation à l'environnement** (WEEC), à Marrakech <http://www.weec2013.org/fr/>
- **1^{er} au 3 juillet** : **Colloque national sur la santé**, à Rabat
- **3-4 juillet** : Conférence ministérielle **UpM "Droits des femme"**, à Paris
- **1^{er} au 4 octobre** : 4^{ème} **Congrès mondial de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)** "imaginer la société, construire la démocratie", à Rabat <http://www.uclg.org/fr/evenements/rabat-2013-congr%C3%A8s-mondial-0>
- **5 au 6 décembre** : Forum **africain de la santé** par i-conférences, à Marrakech <http://www.i-conferences.org/calendrier.htm#>
- **12 au 15 décembre** : 4^{ème} édition de la Conférence du **tourisme médical dans les pays islamiques**, à Marrakech



- ✚ Pas moins de **28 000 personnes ont été embauchées dans la Fonction publique**, entre janvier 2012 et mars 2013, d'après Nizar Baraka, Ministre de l'économie et des finances, qui a également affirmé qu'aucun poste ne serait supprimé.
- ✚ En mars 2013, **le coût de la vie a augmenté de 2,2% par rapport au mois de mars de l'année 2012** en raison de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 2,6% et de celui des produits alimentaires de 1,8% (Haut commissariat au plan - HCP).
- ✚ **Six femmes sur dix travaillent comme ouvrières**, 10,4% comme artisanes ou ouvrières qualifiées contre 10,1% comme exploitantes agricoles, pêcheuses ou forestières. Seules 2,1% des femmes travaillent comme cadres supérieurs. Dans le domaine industriel 96% des femmes sont des ouvrières et seulement 1% d'entre elles sont des cadres. http://www.hcp.ma/Enquete-nationale-sur-l-emploi_a89.html
- ✚ En 2013, **16% des cadres du secteur public sont des femmes**, contre 14% en 2002 (faible progression !), selon une récente étude du Ministère de la fonction publique.
- ✚ Selon Bank Al-Maghrib, **le moral des patrons reste bon** ; 71% des chefs d'entreprises jugent « normal » le climat des affaires.
- ✚ Pour 49% des patrons, la situation de **la trésorerie a été jugée inférieure à la normale** au premier trimestre. La détérioration de la conjoncture s'est traduite par une stagnation des investissements pour 46% des industriels sondés et en recul pour 37%. 40% des chefs d'entreprises ont jugé l'accès au **financement bancaire difficile** (enquête Bank Al-Maghrib).
- ✚ **La nouvelle stratégie de développement de l'industrie pharmaceutique** devrait permettre au secteur d'atteindre un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards de dollars (1,535 milliard d'€), sur le marché intérieur, de 1,1 milliard de dollars (844,45 millions d'€) à l'export et de **créer 5 000 emplois directs et 12 500 emplois indirects, à l'horizon 2023**, d'après le Ministère de l'industrie.
- ✚ **La tendance baissière des transferts des Marocains résidant à l'étranger (MRE)**, constatée depuis le début de l'année, s'est confirmée au titre du 1^{er} trimestre 2013. Le repli à fin mars s'est chiffré à quelques 500 millions de dhs (45,40 millions d'€).
- ✚ Le Comité national de **prévention des accidents de la circulation** a lancé sa campagne de sensibilisation le 5 avril. Elle vise à interpeller les conducteurs sur la nécessité de s'arrêter au stop et au feu rouge. Aujourd'hui, **94% des automobilistes** ne respectent pas cette signalisation et **le non-respect du feu rouge provoque le décès de 2 000 personnes par an**.



► Visite d'Etat au Maroc du Président de la République : une relation franco-marocaine au plus haut



La première visite d'Etat du Président de la République au Maroc, les 3 et 4 avril derniers, a confirmé, trois mois après la Réunion franco-marocaine de haut niveau (RHN) conduite, à Rabat, par les deux Chefs de gouvernement, la qualité et la densité de la relation bilatérale. De nombreux accords ont été signés, dans tous les domaines, à l'occasion de cette visite. Parmi ces signatures, un accord inédit sur la promotion des droits des femmes, conclu entre Mme Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des droits des femmes, Porte-parole du gouvernement et Mme

Bassima Hakkaoui, Ministre de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social ; un accord a également été signé entre Michel Sapin, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et Abdelouahad Souhail, Ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, pour renforcer la coopération dans les domaines de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle. De son côté, l'Agence française de développement (AFD) a signé avec les autorités marocaines un protocole d'accord relatif au financement du « programme emploi et développement des compétences » (50 M€ de prêt + une subvention de 500 000 €). Le Président de la République a terminé sa visite par une rencontre avec des responsables marocains de la société civile, lesquels ont pointé les inégalités sociales persistantes (notamment en matière d'éducation et de santé) et souhaité un soutien accru de la France.

► Un accord inédit pour promouvoir les droits des femmes

Au cours de la visite présidentielle, à laquelle participait Mme Najat Vallaud-Belkacem, la question de la situation des femmes a été largement évoquée. La Ministre a signé avec son homologue, Mme Bassima Hakkaoui, un partenariat prévoyant **des échanges d'expériences et de bonnes pratiques** dans le domaine des droits des femmes et notamment en matière de politique de **lutte contre les violences** et de **mise en place de structures et institutions dédiées** dont le principe avait été arrêté par les deux ministres lors de la Réunion de haut niveau (RHN) en décembre dernier. Mme Vallaud-Belkacem a rencontré un groupe de femmes dirigeantes d'entreprises, des représentantes de l'association Jossour et participé à des rencontres avec la société civile.

Dans la déclaration conjointe qu'elles ont signée, les deux Ministres affirment leur volonté commune d'élargir, de renforcer et de diversifier leurs relations bilatérales dans ce domaine

très important. Elles confirment leur souhait de développer leurs échanges d'expériences et de bonnes pratiques et leurs stratégies dans le cadre de leur politique de lutte contre les violences à l'égard des femmes, contre les discriminations, contre les stéréotypes ainsi que dans le domaine du renforcement du rôle des femmes dans la société.

Le partenariat entre les deux ministères a pour but de favoriser, de part et d'autre, la promotion des droits des femmes, l'égalité et la lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes par la réalisation d'une concertation régulière portant notamment sur : **la politique de lutte contre les violences faites aux femmes ; les instances et les dispositifs relatifs à la défense des droits des femmes et à la lutte contre les discriminations ; l'autonomisation des femmes et l'égalité professionnelle.** Les deux Ministres sont convenues d'entamer au plus vite leurs échanges dans ce cadre.



➤ **Renforcer la coopération au service de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes**

La coopération entre les Ministères français et marocain chargés de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle, est **historique** (depuis 1963 avec les accords de main d'œuvre) et **dense**. Un programme d'action pluriannuel du GIP International (opérateur du Ministère français) est déployé depuis sa création en 1992. Lors de leur rencontre à Paris, le 11 octobre dernier, Michel Sapin et M. Abdelouahad Souhail s'étaient entendus pour **renforcer leur partenariat**, eu égard à la prégnance, des deux côtés de la Méditerranée, de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment des jeunes. Un séminaire bilatéral s'est tenu en mars, à Paris, réunissant les responsables des deux ministères et les représentants des principaux acteurs de cette coopération, en vue de **définir les axes prioritaires de leur partenariat**. C'est ainsi qu'une **déclaration conjointe** entre les deux Ministres a été signée, lors de la visite du Président de la République.

Les Ministres ont décidé de recentrer leur partenariat dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle autour des priorités suivantes :

- La lutte contre l'exclusion par la promotion de dispositifs plus intégrés entre éducation, formation et emploi ;
- Le renforcement des mesures de sauvegarde des emplois existants et de promotion de l'emploi décent ;
- Le développement et l'organisation des dispositifs permettant une meilleure efficacité de l'action des pouvoirs publics dans ces domaines ;
- L'amélioration de la gouvernance des politiques et des dispositifs par un renforcement des acteurs et un appui au dialogue entre l'Etat et les partenaires économiques et sociaux ;
- L'appui aux approches territoriales en vue de mieux rapprocher l'offre et la demande d'emploi et de contribuer au développement local.



► Forte mobilisation syndicale, inquiétudes et dialogue difficile



Sur fond d'inquiétude et de dialogue social tendu, la Fête du travail a connu cette année une forte mobilisation syndicale. En ordre dispersé, mais convergentes sur les revendications, les cinq confédérations représentatives, mécontentes d'un dialogue insuffisant avec les pouvoirs publics, ont toutes appelé à prendre en compte les attentes des salariés sur les conditions de travail et la justice sociale. Salaires, pouvoir d'achat, libertés syndicales, respect du Code du travail, protection sociale, discrimination des femmes, retraites, figuraient en bonne place dans les discours des leaders et les slogans des manifestants.

Si le dialogue se noue davantage entre patronat et syndicats, celui avec l'Etat -employeur et régulateur- est des plus tendus. Les organisations syndicales viennent de boycotter une rencontre avec le gouvernement à laquelle elles ont été invitées, en urgence, quelques jours avant le 1^{er} mai. Attachées à la mise en œuvre de l'accord tripartite du 26 avril 2011, les centrales représentatives dénoncent les blocages du dialogue social, « un dialogue de sourds », « un marché de dupes », et appellent à un dialogue constructif et concret.

Comme toujours ici, la politique n'était pas absente des cortèges dans lesquels participaient des leaders des partis, à l'instar du Chef de gouvernement lui-même, marquant ainsi le soutien à leur écurie syndicale. Mobilisation syndicale qui témoigne de l'inquiétude de salariés et plus largement de la population, dans un contexte économique et social difficile ; le gouvernement devra en tenir compte pour conduire les nombreuses et difficiles réformes à venir, comme celles de la compensation ou des retraites. Il devra aussi surmonter les divergences politiques en son sein pour donner cohésion et cohérence à son action, en s'appuyant sur un véritable dialogue social et civil.

► Les déclarations du Ministre de l'emploi et de la formation professionnelle, Abdelouahad Souhail (la veille du 1^{er} mai)

Dialogue social : 2012 n'est pas une année blanche en matière de dialogue social ; le dialogue social n'est pas en panne ; nous allons bientôt recevoir les syndicats et leur rappeler les réalisations faites dans le cadre de l'accord du 26 avril 2011 ; nous consultons en permanence les partenaires sociaux sur la législation ; deux projets importants sont sur la table des syndicats : le projet de loi organique sur la grève et le texte sur les syndicats ; nous souhaitons la plus large concertation sans pour autant donner un droit de veto aux syndicats ; je souhaite que cette législation soit mise en place pour 2013/2014 ; le rapprochement de la CGEM et certaines centrales syndicales est positif ; il s'agit d'un véritable dialogue social qui n'appelle pas nécessairement l'intervention du gouvernement ; si quelques cas d'atteinte aux libertés syndicales peuvent exister, je ne pense pas que l'état des libertés syndicales soient déplorables d'une manière générale ; les salariés peuvent recourir à l'inspection du travail et aux tribunaux ; nous avons engagé la modernisation de l'inspection du travail.

Couverture médicale et protection sociale : Nous voulons étendre l'état de droit en matière sociale car la loi n'est pas appliquée partout ; l'objectif est d'étendre la protection sociale et la couverture médicale et de résoudre le problème des retraites ; le dossier des retraites s'impose comme une priorité pour 2013 en prenant en compte les aspects financiers d'équité sociale et de pérennité des systèmes de retraites ; s'agissant de la protection sociale, tous les salariés du secteur privé doivent être affiliés à la CNSS, ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui avec ceux qui travaillent dans l'informel et ceux qui ne sont pas ou partiellement déclarés ; l'autre sujet majeur est celui de la couverture sociale des travailleurs indépendants ; 2 catégories sont en cours d'intégration à la CNSS : la pêche côtière et les professionnels du transport ; nous envisageons des assises de la sécurité sociale à l'automne prochain avec la CNSS et la CDG pour dégager les grandes lignes d'une politique publique en matière de sécurité sociale ; le Maroc ne peut pas laisser à la marge des millions de Marocains sans couverture sociale et médicale.

Santé et sécurité au travail : La question de la santé et de la sécurité au travail est une de nos priorités.

Emploi et formation professionnelle : l'amélioration de la formation professionnelle, notamment la formation continue, figure parmi nos objectifs ; s'agissant des diplômés chômeurs, l'administration ne peut pas embaucher tous ceux qui sortent de l'université et qui ne souhaitent pas travailler dans le secteur privé ; il faut offrir aux jeunes des formations leur permettant d'intégrer le marché de l'emploi ; nous allons mettre en place un observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle pour évaluer les évolutions et les tendances ; des nouveaux programmes d'emploi sont en cours, combinant formation et intégration ; des emplois sont à gagner au niveau de la société civile et de l'économie sociale.

► La parole au Président de la Commission "emploi et relations sociales" de la CGEM



Jamal Belahrach, Président de Manpower Maghreb et Président de la Commission « emploi et relations sociales » de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) s'exprime pour Social Maroc, sur le dialogue social et les réformes attendues. Sans fioriture, le spécialiste du social à la CGEM défend un modèle de dialogue gagnant-gagnant et la nécessité de relations sociales apaisées et constructives pour favoriser la croissance et l'emploi.

Renouveler le dialogue social

Le Maroc se trouve dans l'obligation de renouveler son approche du dialogue social pour installer durablement la confiance permettant aux entreprises de développer leurs activités dans la sérénité. C'est dans cet objectif que nous avons initié un dialogue social direct avec les syndicats, lequel a abouti à la signature d'un pacte social avec trois centrales syndicales, et les deux autres vont suivre prochainement. Avant ce pacte social, nous avons mis en place un dispositif de gestion de pré-conflit pour aider les entreprises dans leurs relations avec les syndicats afin d'éviter des conflits qui déboucheraient sur des grèves. Et nous avons commencé à mettre en place les commissions techniques chargées de déployer le pacte social.

Où en est-on aujourd'hui ?

Clairement, la confiance est installée et les contacts sont quasi permanents pour régler les problèmes des entreprises et des salariés. Aujourd'hui, nous commençons à traiter les sujets

structurants comme l'Indemnité pour perte d'emploi (IPE), le droit de grève, le Code du travail, les conventions collectives, la liberté syndicale ainsi que d'autres sujets. Vous savez, nous entrons dans une nouvelle ère où le Maroc se doit de dessiner un modèle social adapté pour que chaque partie prenante joue son rôle pour un Maroc de croissance avec beaucoup d'emploi.

Le climat social actuel

Ce n'est pas un scoop que de vous dire que, globalement, l'ambiance est plutôt délicate. En même temps, la température n'est pas la même dans le secteur public que dans le privé. Je suis convaincu que grâce à l'instauration du dialogue direct avec les syndicats, le secteur privé a une opportunité d'asseoir sa croissance et ce, de manière responsable, à savoir, par la conformité sociale qui est un enjeu majeur. Avec les syndicats, nos missions sont peut-être différentes, mais nos objectifs sont communs : compétitivité économique et progrès social. Les syndicats sont incontournables en tant que relais et, en même temps, ils doivent faire leur révolution interne pour que leur discours au niveau des centrales se retrouve au niveau des sections locales dans les régions. C'est à ce prix que nous changerons de postures et que nous tordrons le cou à nos croyances sur le syndicalisme et sur le patronat.

Les orientations de la CGEM en matière d'emploi et de relations sociales

Elles sont claires : capitaliser sur le dialogue social direct, faire voter le texte sur le droit de grève, l'IPE, la réforme de la formation professionnelle, la flexibilité responsable, les amendements du Code du travail, des nouvelles mesures pour l'emploi, les conventions collectives. Autant de sujets qui revêtent une importance majeure pour les opérateurs économiques et qui sont incontournables pour créer les conditions d'une croissance forte et créatrice d'emploi.

Vos priorités pour 2013

Elles sont connues : le droit de grève, les 5 mesures pour l'emploi (cf. encadré) que nous avons proposées et l'IPE. Bien évidemment ! J'espère que nous y arriverons car, au regard de la situation de l'emploi, il nous faut d'urgence montrer au pays que les parties prenantes sont responsables face aux enjeux économique et sociaux.

Les 5 mesures urgentes de la CGEM

- *Création d'un contrat d'intégration professionnelle (CIP) avec période d'essai de 3 mois renouvelable*
- *Généralisation de la couverture CNSS et de la couverture assurance accident de travail à tous les contrats*
- *Création d'un contrat "CAP compétences"*
- *Rendre le stage en entreprise obligatoire lors du cursus scolaire et universitaire (étudiants et professeurs)*
- *Créer un observatoire de l'éducation, de l'emploi, de l'employabilité et de l'entrepreneurship*



TRAVAIL-EMPLOI-FORMATION PROFESSIONNELLE

► Dixit le Ministre de l'emploi et de la formation professionnelle

...sur le travail

- **Relations professionnelles** : l'année 2012 s'est caractérisée par la dynamisation des conseils nationaux tripartites prévus par le Code du travail, le Conseil de la négociation collective, le Conseil de la médecine du travail et de prévention des risques professionnels, la Commission nationale tripartite de suivi de l'emploi temporaire et la Commission nationale d'enquête et de conciliation ; l'année dernière a connu également la conclusion d'une convention collective de travail avec la société TECMED à Tanger, le renouvellement d'une convention collective de travail avec Maroc Telecom, ainsi que la conclusion de 162 protocoles d'accords ;



- **Contrôle de la législation du travail** : les interventions se sont soldées par la réalisation de 25 411 visites de contrôle dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services et de 1 306 visites dans le secteur agricole ;
- **Conflictualité du travail** : traitement de 33 854 conflits individuels dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services et 42 conflits collectifs au niveau de la Commission nationale d'enquête et de conciliation dont 19 ont été réglés ; en 2012, 335 grèves ont été enregistrées au sein de 272 établissements dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services contre 418 au sein de 311 établissements en 2011, tandis que 803 grèves ont été évitées au sein de 657 établissements des mêmes secteurs ;

...sur l'emploi et la formation professionnelle

- **55 399 chercheurs d'emploi** ont été insérés dans le cadre du programme Idmaj en 2012 et 1 313 opportunités d'emploi ont été créées dans le cadre du programme Tahil, Les opportunités d'emploi ont été créées à travers la formation contractuelle et la formation qualifiante ou de reconversion ; 747 entreprises ont été créées dans le cadre du programme Moukawalati ;
- **Le taux de chômage** a connu une quasi-stagnation entre 2011 et 2012, passant de 8,9 à 9% ;

- **L'Observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle** pourrait voir le jour fin 2013, début 2014. Cet observatoire est un chantier au stade de la réflexion qui restera dans le giron du secteur public, a précisé le Ministre. Ce travail nécessite la collaboration de plusieurs partenaires, dont le Haut commissariat au plan (HCP) et les administrations ; l'observatoire n'aura pas la même démarche que le HCP qui, lui, fournira des données ;
- **L'indemnité pour perte emploi (IPE)**, qui n'a pas été encore mise en place, sera gérée par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et n'aura pas un lien direct avec la rémunération du salarié, a indiqué le Ministre ; la part patronale serait de 0,38% et celle des salariés de 0,19%, l'Etat amorçant le dispositif avec 250 millions de dirhams (22,7 millions d'€) ;
- S'agissant de **l'emploi des jeunes**, le Ministre a déploré que les jeunes, qui, formés à l'université, ne trouvent pas de travail, soulignant l'importance d'agir sur l'amélioration de la demande du travail et sur l'offre. Invitation est faite aux entreprises d'insérer les jeunes et de les initier à la vie professionnelle et en contrepartie, nous les rémunérons, ajoutant que l'Etat fournirait une sorte d'indemnité de stage et envisage une aide aux jeunes pour financer leur transport et tenue vestimentaire.

...sur la protection sociale

- Pour ce qui est de **l'accès à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)**, le Ministre a regretté que beaucoup de professions du secteur privé n'accèdent pas à ce régime, particulièrement les transporteurs. Le Ministère travaille avec la CNSS sur un projet pour les intégrer dans ce régime. D'autres catégories sont concernées comme les artisans, les professions libérales, les travailleurs indépendants, les agriculteurs et les artistes.

► **Projet de loi organique pour le CESE**

Le projet de loi organique tend à mettre en conformité la loi initiale relative au Conseil économique, social et environnemental (CESE) avec les dispositions de **la nouvelle Constitution**.

Il prévoit d'habiliter le Conseil à émettre des avis concernant les orientations générales de l'économie nationale, le développement durable et les questions environnementales et toutes les autres questions d'ordre économique, social et environnemental relatives à la régionalisation avancée ; d'augmenter le nombre des membres du Conseil à 104, afin d'assurer la représentation des instances prévues dans la Constitution.



Le projet prévoit en outre que les autorités en charge de la désignation des membres du Conseil doivent œuvrer à la réalisation de **la parité entre les hommes et les femmes** ; d'accorder au Président du Conseil la possibilité de déléguer certains de ses pouvoirs aux membres du bureau ; que le règlement intérieur du Conseil fixe les mesures concernant la présence régulière des membres aux travaux de l'ensemble de ses organes ; d'étendre les cas d'incompatibilité pour être membre du Conseil aux présidents de régions, aux responsables diplomatiques et aux magistrats. Des dispositions transitoires ont été prévues pour permettre la prorogation du mandat des membres, jusqu'au renouvellement du Conseil, conformément aux dispositions de la nouvelle loi organique.

► **RSE : Sanofi labellisé**

Le 17 avril, la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a décerné son **label « Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) »** à Sanofi-Aventis Maroc et Maphar, deux filiales du groupe pharmaceutique Sanofi. Le label RSE de la CGEM a pour vocation d'encourager les entreprises marocaines à adopter une démarche de développement durable et de responsabilité sociale dans leur stratégie managériale et leur fonctionnement, en intégrant les facteurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance. Le Groupe Sanofi, qui emploie quelque 900 personnes au Maroc, y est présent depuis plus de 50 ans.

► **Formation : l'affaire de la Région**

« La Région doit être responsable du développement de ses compétences et de la formation des ressources humaines dont elle aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre des plans de développement économiques et sociaux qui, comme le prévoit la Constitution, relèvent des **prérogatives de la Région** », a déclaré, fin février, le Président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Chakib Benmoussa.

► **Travail domestique des enfants**



Le groupe parlementaire du Parti authenticité et modernité (PAM) à la Chambre des représentants a déposé deux propositions de loi, la première visant à interdire purement et simplement le travail domestique pour les personnes âgées de moins de 18 ans. La seconde proposition législative complète la première, afin de prévoir une peine de prison allant d'un à trois ans de prison et une amende de 5 à 20 000 DH (454 à 1 816 €) pour les contrevenants qui viendraient à employer chez eux des jeunes de moins de 18 ans. Suite à la recrudescence des cas de violences commises contre **les « petites bonnes »**, ces députés ont pris la décision de déposer ces deux propositions, en **l'absence de textes juridiques clairs et contraignants en la matière sur le travail ménager**.

► Formation ferroviaire

L'**institut de formation ferroviaire**, qui sera créé au Maroc suite à la convention signée le 3 avril, à Casablanca, entre l'Office national des chemins de fer (ONCF) et la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), accueillera des cheminots marocains et français. Le projet porte sur **30 000 journées de formation**, dont les deux tiers bénéficieront aux cheminots marocains et le un tiers aux français. L'institut dispensera une formation concernant les compétences aussi bien en termes d'exploitation ferroviaire, qu'en matière de maintenance du matériel roulant et des infrastructures.

► Formation au français

Pour atténuer le handicap de la langue française chez ses stagiaires, l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) a créé un **Centre de développement des compétences (CDC)** ; il s'agit d'une structure pédagogique transverse, chargée de former en français aussi bien les formateurs que les stagiaires de niveau technicien, technicien spécialisé et qualifié.



► Promotion de la petite et moyenne entreprise

L'**Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME)** assiste le tissu économique en accompagnant aussi bien les entreprises à fort potentiel de croissance que celles en phase de modernisation, à travers plusieurs programmes d'appui spécifiques.



Son rôle s'est intensifié avec la signature de son premier contrat-programme avec le Ministère de l'industrie. A l'issue de cette convention, 80% des objectifs ont été atteints. Le programme phare « Imtiaz » offre aux sociétés sélectionnées, sur la base d'un contrat de croissance, une prime à l'investissement matériel et immatériel ne dépassant pas 20% du total de l'investissement et plafonnée à 5 millions de dhs (454 000 €). L'ANPME a financé, depuis 2010, **116 projets**

d'investissement. Le chiffre annuel des PME bénéficiaires a augmenté de 55% permettant ainsi la **création de 230 emplois**.

► Conditions de vie au travail

L'Institut national des conditions de vie au travail (INCVT) lance un programme visant **l'amélioration du système de prévention des risques professionnels** et le renforcement de la capacité d'intervention des professionnels dans la **réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles**. Doté d'un budget de 50 millions de dhs (4,54 millions d'€) au titre de 2013, cet Institut accompagnera **960 entreprises de moins de 50 salariés**.

► Transfusion sanguine

Une nouvelle convention de coopération a été signée entre le Centre national de transfusion sanguine et d'hématologie (CNTSH) marocain et l'Etablissement français du sang (EFS), à l'occasion du 7^{ème} Congrès maghrébin de transfusion sanguine, du 28 au 30 mars à Marrakech. La collaboration entre le CNTSH et l'EFS portera notamment sur :

- l'assistance et la participation à l'organisation de la formation du personnel (médical, paramédical, technique et administratif) de l'ensemble des établissements transfusionnels marocains ;
- le développement de projets de recherche dans le domaine de la transfusion ;
- l'assistance dans le domaine de l'ingénierie cellulaire et tissulaire, et particulièrement le soutien au développement d'une politique de greffes de cellules souches, de banque de tissus et de différents laboratoires et nouvelles technologies ou activités transfusionnelles.

A ce titre, l'**Etablissement de transfusion sanguine Aquitaine Limousin** sera préférentiellement l'établissement référent pour les différentes actions. Initié il y a vingt cinq ans, dans le cadre d'une coopération entre les établissements de transfusion sanguine de Bordeaux et de Casablanca, le partenariat entre l'EFS et le CNTSH faisait l'objet d'une première convention, signée à Rabat, le 3 avril 2008. La nouvelle convention, signée à Marrakech, fin mars, consacre la volonté de pérenniser et d'amplifier une coopération jugée féconde par les parties et qui s'inscrit, selon les termes mêmes du représentant du Ministre de la santé marocain, « dans une relation bilatérale de qualité en matière de santé ».

► RAMED

Le 25 avril, le Ministre de la santé, M. El Houssaine Louardi, a affirmé que son département ne ménagerait aucun effort pour renforcer toutes les actions permettant de pérenniser la viabilité du régime d'assistance médicale des démunis (RAMED). Il a indiqué que près de **5,5 millions de personnes bénéficient déjà du RAMED** dont près de 4 millions de porteurs de cartes. Ce dispositif, dont la généralisation est en cours depuis un an, est censé couvrir une population de 8,5 millions de personnes pauvres ou vulnérables.

► Sanofi, partenaire de la santé



A l'occasion de l'inauguration de sa nouvelle plateforme logistique à Casablanca – le plus grand centre de distribution de médicaments en Afrique – Sanofi a signé, le 17 avril, **trois conventions avec le Ministère de la santé du Maroc**, dont une cosignée par le Ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies. Ces conventions portent respectivement : sur la prise en charge du **diabète**,

sur la **santé mentale** et sur la **formation** de certains personnels du Ministère de la santé (distribution, logistique, hygiène et sécurité). Selon le Directeur général de Sanofi, Christopher A. Viehbacher, ces conventions renforcent l'engagement de Sanofi à mettre en place des programmes majeurs publics/privés pour proposer des actions de prévention, de sensibilisation et de diagnostic pour les patients.

► **Déchets médicaux**

La société Tecmed Maroc (spécialisée dans la gestion des déchets) indique qu'au Maroc, **un lit hospitalier occupé génère 3 kg de déchets en moyenne**. Sur l'année, ces déchets cumulés sont estimés à 21 000 tonnes, dont **6 000 tonnes de déchets infectieux**. Prenant en considération la dangerosité de ces déchets, les autorités marocaines ont entrepris de légiférer sur ce sujet. Un décret relatif à la gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques a ainsi été publié en date du 18 juin 2009, dans le cadre de la loi 28-00 relative à la gestion des déchets. Une année après, seuls 13 établissements hospitaliers étaient équipés de broyeurs-stérilisateurs, et 21 l'année suivante (2011). Le Maroc compte **140 hôpitaux pour seulement 5 sociétés privées spécialisées dans la gestion des déchets médicaux** ; le Maroc ne dispose que de 18 broyeurs-stérilisateurs adaptés aux déchets infectieux, dont 9 manifestent un besoin de maintenance. Selon le Ministre de la santé, le problème n'est pas financier, mais plutôt humain, le Maroc ne disposant pas d'assez de personnel qualifié.



► **AMO**



350 000 salariés sont toujours couverts en assurance maladie par les assurances privées. Après un premier report en 2010, le passage des entreprises assurées dans le privé vers le régime de base de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) n'a toujours pas eu lieu à la fin de la deuxième période transitoire. La CNSS déplore cette situation tandis que la Confédération générale des entreprises au Maroc (CGEM) estime qu'il y a actuellement d'autres priorités. Les 350 000 assurés concernés génèrent **2 milliards de dhs (181,6 millions d'€) de chiffre d'affaires pour les compagnies d'assurance** qui ne sont pas pressées d'opérer ce transfert !

► **Ecole nationale de la santé publique**

Début mars, le Conseil de gouvernement a adopté un projet de décret portant **création de l'Ecole nationale de la santé publique (ENSP)**. Ce projet, présenté par le Ministre de la santé, vise à réviser les dispositions du décret du 10 mars 1994, portant création de **l'Institut national d'administration sanitaire (INAS)**, en vue d'une réforme globale du système de formation dans le domaine de la santé. Le projet de décret vise également à changer la dénomination de l'INAS en Ecole nationale de la santé publique et à l'intégrer dans la liste des établissements de l'enseignement supérieur ne relevant pas des universités, pour l'aligner sur les standards internationaux en matière de formation sanitaire.

L'ENSP sera en mesure de dispenser une formation de qualité et de contribuer à combler le grand déficit que connaît le secteur de la santé en termes de cadres spécialisés en santé publique et d'administration sanitaire.

► La polyarthrite rhumatoïde au Maroc

Selon l'Association marocaine de recherche et d'aide aux rhumatisants (AMRAR) :

- 300 000 personnes vivent avec la polyarthrite rhumatoïde au Maroc.
- La population entre 35 et 55 ans est la plus touchée.
- 4 femmes pour 1 homme.
- 10 ans de réduction de l'espérance de vie.
- En cas d'échec du traitement classique, le traitement biologique devient obligatoire et coûte entre 60 000 et 250 000 DH (5 448 à 22 700 €).
- 40% des malades ne travaillent pas en raison de leur pathologie.
- Arrêt de l'activité professionnelle dès la 3^{ème} année.
- 90% affirment avoir des difficultés professionnelles et financières à cause de leur maladie.
- 43% font face à des problèmes conjugaux.
- 47% témoignent de la détérioration des rapports familiaux et de leur exclusion de la vie de famille.
- 19% rapportent l'abandon scolaire de leurs enfants, particulièrement les filles, pour s'occuper d'eux ou du foyer.

► 100 000 malades d'Alzheimer

Près de 100 000 personnes souffrent d'Alzheimer au Maroc, où il n'existe **pas encore de centre spécialisé dans la prise en charge des malades**, ont souligné des associations dans la foulée d'un Forum des pays méditerranéens, qui s'est tenu début avril à Marrakech. Au Maroc, « il n'y a pas de chiffres officiels », selon Mohammed Oaadi, Président de l'Association marocaine de l'Alzheimer et des maladies apparentées (Amama), créée en 2011.



Les estimations pour le Royaume s'appuient sur les données de l'Alzheimer's Disease International (ADI), selon lesquelles le nombre de Marocains souffrant de cette maladie a atteint, en 2010, près de 99 000. Selon ces mêmes statistiques, ce chiffre atteindra 524 000 en 2050. Le Ministère de la santé a, de son côté, assuré qu'une stratégie avait été récemment mise en place, axée sur la formation de médecins spécialisés, l'instauration

de structures appropriées pour accompagner les patients et aider les familles. Selon diverses associations, si la présence de la famille auprès des malades reste forte au Maroc, la lutte contre Alzheimer souffre également d'une **absence de détection précoce** et du **coût du traitement médical**, estimé à 1 200 dirhams (108,96 €) par mois.

► **2013 : Année contre la violence aux femmes**

Le Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social, en lien avec plusieurs départements ministériels et des représentants de la société civile, a décidé que l'année 2013 serait l'année de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Un programme intégré de sensibilisation pour la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes a été lancé, le 9 mars, à Rabat, par la Ministre Bassima Hakkaoui. Ce programme vise à renforcer la **sensibilisation aux risques de violence et de discrimination à l'égard des femmes**. Il s'étale sur quatre ans et repose sur plusieurs axes : mobilisation, coordination et gouvernance du programme, média et communication, éducation et sensibilisation, culture et art. Mme Hakkaoui a également annoncé le lancement d'un prix de l'excellence de la femme marocaine dans trois domaines, notamment l'action sociale et le développement, l'entrepreneuriat, la créativité et l'art. Elle a indiqué que la violence à l'égard des femmes constitue la **principale menace qui plane sur les droits de la femme** et confirmé la préparation, par son Ministère, d'un **projet de loi contre cette violence, prévu pour fin 2013**.



► **Femmes discriminées**

Selon le dernier recueil 2012 du Haut commissariat au plan (HCP) sur l'évolution de la situation de la femme marocaine, **les femmes sont plus concernées par le chômage que les hommes**. Le taux de chômage a diminué pour les hommes de 13,6% en 2000 à 8,4% en 2011, alors que pour les femmes, il a augmenté de 8,9% à 10,2%. Cette tendance est encore plus nette en milieu urbain avec un taux de chômage de 21,2% en 2011 pour les femmes contre 11,3% pour les hommes. En milieu rural, la tendance est inversée de peu, 4,7% de chômage pour les hommes contre 2,1% pour les femmes. **Le taux d'activité de la population féminine s'établit à 25,5% en 2011, contre 74,3% pour les hommes**. Le taux d'activité des femmes est de 18,1 % en milieu urbain contre 36,6% en milieu rural. **Le taux d'emploi féminin a baissé : 22,9% en 2011 contre 24,5% en 2000** ; il est plus important dans l'agriculture (40,4%) comparativement au secteur des services (18,1%), et marque une nette baisse dans l'industrie (y compris l'artisanat) de 37,7% en 2000 à 27,4% en 2011.

► **Femmes et gouvernance**

L'Institut marocain des administrateurs (IMA) a présenté, le 9 avril, les conclusions de l'étude analytique menée par le groupe de travail « Gouvernance au féminin » sur la **représentativité des femmes dans les organes de gouvernance des grandes entreprises publiques et privées nationales**. Selon cette étude, le taux de présence des femmes sur l'ensemble des administrateurs est globalement très bas : 11% pour les entreprises cotées, 7% pour les grandes entreprises



et seulement 5% pour les entreprises publiques. Quelle que soit la catégorie, **moins de la moitié des entreprises comptent au moins 1 femme dans leur organe de gouvernance** (41% dans le public contre seulement 38% dans les grandes entreprises). Les entreprises publiques ne jouent pas leur rôle de modèle et de locomotive (59% des entreprises publiques ne comptent aucune femme dans leurs organes de gouvernance). <http://www.institut-administrateurs.ma/fr/actualites/163-gouvernance-au-feminin-et-performance-de-lentreprise-.html>

► Femmes arabes

Les participants à la troisième Conférence internationale « **La place de la femme dans les législations arabes** » (24 et 25 avril à Safi) ont lancé un appel au législateur arabe pour promulguer des lois en vue de **lutter contre toute forme de discrimination sur la base de sexe dans le but d'intégrer l'approche genre**. La conférence a recommandé de **constitutionaliser le principe de la parité entre hommes et femmes** et de procéder à une mise en adéquation des constitutions arabes avec les **conventions internationales en matière des droits de l'Homme**, tout en respectant **les spécificités de chaque société**. Les conférenciers ont, en outre, appelé le législateur arabe à réviser les procédures concernant **les questions de divorce et de répudiation** dans le sens d'une consécration de la justice procédurale et objective, ainsi qu'à la révision des dispositions se rapportant aux **fiançailles et au mariage**. La conférence a insisté sur l'importance de **la préservation des constantes de la Charia en matière d'héritage**, invitant les médias et la société civile arabes à **garantir la dignité de la femme**.

► Société civile

La nouvelle Constitution a reconnu la société civile en tant que **nouvel acteur** à travers des dispositions qui lui accordent le droit à l'initiative législative par le biais de motions (article 14), l'initiative du contrôle par le biais de pétitions (article 15), et la contribution à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques (article 12). **La Commission du dialogue national sur la société civile** est une **instance consultative** créée à l'initiative du gouvernement, pour amorcer un dialogue profond et élargi au niveau national et apporter une réponse collective à **la question de la place et du rôle de la société civile**. Cette commission, présidée par M. Ismail Alaoui -ouverte sur l'ensemble des composantes de la société civile marocaine et les ONG- a tenu sa première réunion le 13 mars, en vue de définir son plan d'action pour l'année 2013.



► Droits de l'enfant

Conscients de l'importance et de l'ampleur de la problématique de **l'abandon des enfants au Maroc**, estimé à **24 enfants par jour, dont 38% de manière illégale**, et des sérieux risques de mort et d'exploitation de ces enfants, 14 associations marocaines se sont assignées la mission de protéger ces enfants et de promouvoir leurs droits, dans le cadre du « **Collectif associatif pour le droit de l'enfant à la protection familiale** » créé en février 2013. Les associations, avec le soutien de l'UNICEF, s'engagent à renforcer, par des actions communes et concertées, un plaidoyer pour l'élargissement du droit des enfants en bes oin de protection, des enfants nés hors mariage et leurs mères célibataires et des enfants makfoul et parents kafils.



► Handicap

La Ministre de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social, Mme Bassima Hakkaoui, a annoncé son intention de mettre en œuvre un **plan d'action sur les accessibilités** en coopération avec la Banque Mondiale, doté d'une enveloppe de 2 850 000 de dollars (2 164 177 d'€), aux fins de promouvoir la condition des personnes handicapées. Mme Hakkaoui a indiqué que ce programme vise notamment la mise en place d'accessibilités dans la Ville de Marrakech, l'offre du soutien technique, le renforcement des capacités des intervenants en plus de l'action de sensibilisation dans ce domaine.

La Ministre a annoncé la préparation d'une **stratégie gouvernementale en 2013**, un **plan d'action gouvernemental en 2014** et des **plans sectoriels en 2015** en partenariat avec les secteurs gouvernementaux concernés et les organisations internationales. Elle envisage également la **mise en place d'une loi relative au renforcement des droits des personnes handicapées ainsi que l'élaboration d'une enquête nationale**.

Pour ce qui est de **l'état des lieux en matière de prise en charge du handicap au Maroc**, la Ministre a reconnu **nombre d'obstacles** qui entravent la promotion de la condition de cette catégorie (absence d'une vision stratégique nationale intégrée dans ce domaine, faiblesse de l'arsenal juridique, faiblesse des moyens en matière de prise en charge et des structures spécifiques,...). Le bilan de l'année 2012, dans le domaine de la promotion des droits des personnes handicapées, révèle la contribution du Ministère dans la prise en charge des frais de scolarité de 1 579 enfants handicapés dans 42 centres spécialisés pour un coût de 13 635 100 dhs (1 238 067 €) et l'accueil annuellement d'environ 19 000 personnes handicapées.

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Marcel Royez, Marjorie Rosa, Karine Tazi

Ambassade de France au Maroc
1, rue Ibn Hajjar - B. P. 602 – Rabat Agdal
Téléphone : (00 212 5 37) 68 98 67 – Télécopie : (00 212 5 37) 68 97 23
Email : cas.maroc@mtds.com